

S'abonner à partir de 1€  
Télécharger l'appli Sud Ouest  
Déconnexion



vendredi 7 février 2014

Bonjour, Foxi S'abonner à partir 1€

- [À la une](#)
- [Communes](#)
- [Sport](#)
- [Faits Divers](#)
- [Annonces](#)
- [Pratique](#)

Rechercher



vendredi 7 février 2014

Bonjour, Foxi S'abonner à partir 1€

- [À la une](#)
- [Communes](#)
- [Sport](#)
- [Faits Divers](#)
- [Annonces](#)
- [Pratique](#)

Rechercher

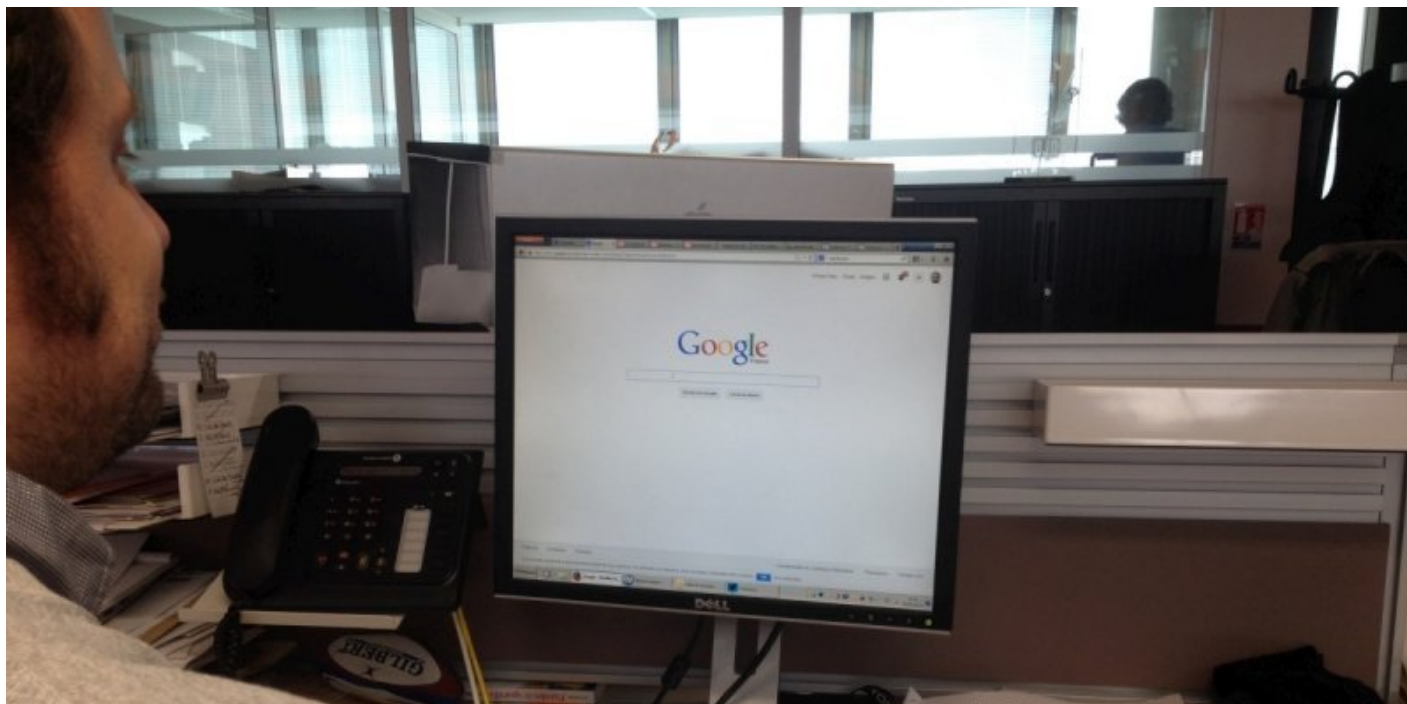
[Bordeaux](#) [Arcachon](#) [Médoc](#) [Libourne](#) [Langon](#) [La Rochelle](#) [Saintes](#) [Royan](#) [Cognac](#) [Angoulême](#) [Périgueux](#) [Agen](#) [Auch](#) [Pau](#)  
[Bayonne](#) [Biarritz](#) [Mont-de-Marsan](#) [Dax](#)

## Condamné pour avoir téléchargé des documents via... Google

[37 commentaires](#)

Publié le 06/02/2014 à 14h33 , modifié le 06/02/2014 à 16h05 par [SudOuest.fr](#)

**Un blogueur a téléchargé des documents de l'Anses qui étaient en accès libre sur internet. La cour d'Appel de Paris l'a condamné à 3000 euros d'amende**



Le blogueur a trouvé les documents en naviguant sur Google © Photo VR

Économiseur d'énergie Safari  
Cliquer pour lancer le module Flash



Publicité

Le tribunal de Grande Instance de Créteil l'avait d'abord relaxé. Mais la cour d'Appel de Paris, elle, n'a pas été du même avis, comme le racontent [Mediapart](#) et [Numerama](#) : elle a condamné Olivier Laurelli à **3000 euros d'amende pour pour "maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données" et "vol" de documents**".

La faute d'Olivier Laurelli ? **Avoir trouvé des documents de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) **via Google et les avoir téléchargés**. Des fichiers supposés être confidentiels mais que l'organisme n'avait pas protégés et qui se trouvaient donc **en accès libre sur le net**.

Pour comprendre cette affaire, il faut remonter à l'été 2012. Olivier Laurelli, connu sur la toile et notamment sur [sur Twitter sous le pseudo "bluetouff"](#), tombe, dit-il, par hasard sur le serveur extranet de l'Anses au détour de ses recherches sur le régime syrien dans Google.

Sans procéder à un quelconque piratage ou hacking, il finit par découvrir **8000 fichiers, qu'il télécharge par curiosité et qu'il partage avec des collaborateurs de [reflets.info](#)**, un site d'informations et d'investigations auquel il contribue de temps à autre. Un des rédacteurs de Reflets publie alors grâce à ces documents un papier sur [le nano-argent](#), l'un des objets de recherche de l'Anses.

Laquelle s'aperçoit qu'il y a une faille dans son système informatique et contacte la police. La Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) mène l'enquête et identifie rapidement le blogueur, qui voit son domicile perquisitionné et passe 30 heures en garde à vue.

En avril 2013, le TGI de Créteil relaxe Olivier Laurelli, considérant que **le blogueur-journaliste "a pu récupérer l'ensemble des documents sans aucun procédé de type hacking"** et que "les données informatiques qu'il a récupérées étaient en accès libre", cite Mediapart.

[Un procès qu'Olivier Laurelli raconte en détails sur son blog.](#)

**L'Anses admet son erreur, mais le Parquet fait appel.** Le 18 décembre se tient donc le procès en deuxième instance, sans l'Anses qui ne s'est pas portée partie civile. "Bluetouff" fait face à des magistrats qui disent "gogleu" au lieu de Google, et prononce "lojine" au lieu de "login". L'une des juges lui demande même : "**Vous ne vous souciez pas de savoir si vous alliez tuer toute la planète ?**".

Le jugement a été rendu mercredi 5 février. Il a été encore plus sévère que la réquisition du Parquet, qui demandait 2000 euros d'amende. Curieusement, il ne retient pas la faute d' "accès frauduleux dans un système de traitement automatisé de données", pour laquelle il était entre autres poursuivi. **Un internaute ne peut donc pas être puni pour avoir navigué sur un espace public mais peut l'être pour y avoir téléchargé des contenus ouverts à tous...**

Sur Twitter, Olivier Laurelli a préféré prendre sa condamnation avec le sourire :

Et vers 15h40 ce jeudi, Olivier Iteanu, son avocat, a annoncé sur twitter **le pourvoi en Cassation de son client** afin de faire casser "cet arrêt inique"

- [Réseaux sociaux](#)
- [nouvelles technologies](#)
- [justice](#)

[Article Précédent](#)

[Article Suivant](#)

[L'hôpital de Grenoble dément la mort de Michael Schumacher](#)

[Après une nouvelle année sans bénéfices, Twitter chute à Wall Street](#)

## L'actualité judiciaire en vidéo



Un meurtrier présumé libéré faute d'encre dans



Martinique: la campagne "Déposez les



Maintien en vie de Vincent Lambert: "ça en devient

Édition abonnés